



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 07 MAI 2026

Délibération n° 2026.41

OBJET : Désignation Commission Municipale Dynamique Locale

MEMBRES PRÉSENTS :

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Valérie BILLEQUIN
Céline CUCUMEL

pouvoir donné à
pouvoir donné à

Agnès VERPILLAT
Joëlle ROCHE

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Vincent BOUDE

Marion FAURE, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Associations, Animations et Sports, rappelle la délibération précédente organisant le travail municipal autour de 4 commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission municipale Dynamique Locale,
- Commission municipale Parcours de Vie et Solidarités,
- Commission municipale Aménagement du Territoire,
- Commission municipale Finances et Ressources Humaines.

Elle rappelle que chaque commission est présidée de droit par le Maire qui ne compte pas dans l'effectif de 15 conseillers à désigner, que chaque conseiller municipal doit faire partie au minimum de 2 commissions différentes et la partition retenue pour établir la liste des membres de chaque commission est la suivante :

- 11 conseillers du groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières,
- 3 conseillers du groupe Pour Saint Genis Tous Unis,
- 1 conseiller du groupe Agir Ensemble

Marion FAURE, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Associations, Animations et Sports, présente la Commission municipale Dynamique Locale et précise que ses thématiques concerneront notamment la vie associative et sportive, les animations, la médiathèque, les politiques culturelles, les événements et la communication. Elle demande quels sont les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie de la Commission municipale Dynamique Locale et recense les conseillers suivants :

- groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières : Marion FAURE, Stéphane ANTHOARD, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Céline NÉRIEUX SAURET, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Thierry PASQUIER
- groupe Pour Saint Genis Tous Unis : Céline CUCUMEL, Hector PENIN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE
- groupe Agir Ensemble : Anne CALENDRAS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-22 et suivants relatifs aux commissions municipales,

VU le Règlement intérieur du Conseil municipal du 25 juin 2020 et notamment ses articles 7 et 8,

VU la délibération de ce jour prévoyant la création et la composition de 4 commissions municipales,

VU l'article L2121-21 CGCT qui prévoit pour les désignations de lever le secret du vote à l'unanimité des voix,

CONSIDERANT que la composition actuelle des sensibilités au sein du Conseil municipal est la suivante : Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières (23), Pour Saint Genis Tous Unis (5) Agir Ensemble (1)

CONSIDERANT la jurisprudence du Conseil d'Etat depuis le 26/09/2012 permettant de pondérer la représentativité au delà de la stricte proportionnalité pour assurer la représentativité fidèle de toutes les tendances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité de procéder au scrutin public à main levée
- **DESIGNE** membres de la commission .
 - **groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières** :
Marion FAURE, Stéphane ANTHOARD, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Céline NÉRIEUX SAURET, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Thierry PASQUIER
 - **groupe Pour Saint Genis Tous Unis** :
Céline CUCUMEL, Hector PENIN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE
 - **groupe Agir Ensemble** :
Anne CALENDRAS
- **PRECISE** que M. le Maire, Président de droit, est chargé de convoquer la 1^{ère} réunion de la commission dans les 8 jours
- **PREND ACTE** de la déclaration du Maire que la 1^{ère} réunion de la commission Aménagement du Territoire interviendra le 12 mai 2026 à 19 heures en salle du Conseil municipal

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

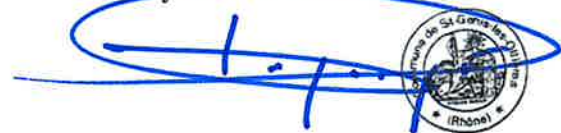
Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 12/05/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 07 Mai 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Vincent BOUDE

